

ADMISSION POST BAC 2016

Sylvie GUIRAL

Agnès LUILLET

Natacha OROSCO



PERMANENCES

- AU LYCEE

Lundi + Mardi + Jeudi

*Prendre RDV au **CDI***

- AU CIO

68 boulevard de Strasbourg à TOULOUSE

Du Lundi au Vendredi (sauf Mercredi AM)

+ Pendant les Vacances Scolaires

*Prendre RDV au **05 67 76 51 84***

www.admission-postbac.fr

ADMISSION POST BAC
Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

 **MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

[C'EST QUOI ?](#) | [POUR QUI ?](#) | [QUAND ?](#) | [COMMENT ?](#) | [LES FORMATIONS](#) | [LE GUIDE DU CANDIDAT](#) | [CONTACT](#)

Page d'accueil



C'EST QUOI ?
A quoi sert le portail
Admission Post Bac ?



POUR QUI ?
Qui est concerné par
Admission Post Bac ?



QUAND ?
À quel moment se connecter
à Admission Post Bac ?



COMMENT ?
Quelles sont les étapes
d'Admission Post Bac ?

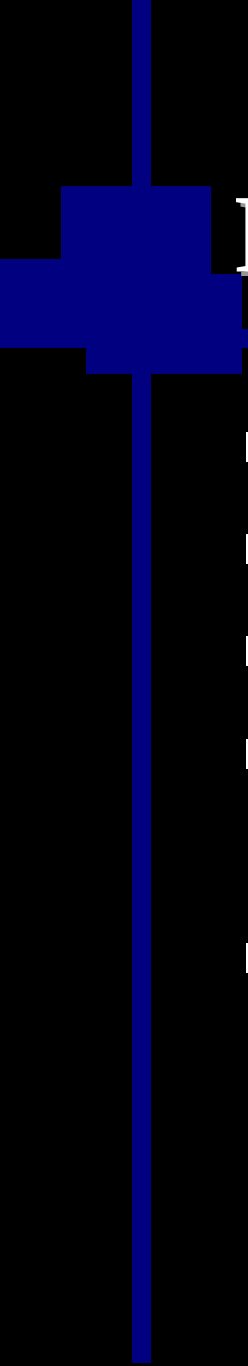
À PARTIR DU 20 JANVIER
 **M'inscrire** |  **Accéder à mon dossier**

**ADMISSION POST BAC
EN 6 ÉTAPES**

- 1 Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux
- 2 Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier
- 3 Date limite de modification de l'ordre des vœux
- 4 Vérification de la réception des dossiers
- 5 1ère phase d'admission
- 6 2ème phase d'admission

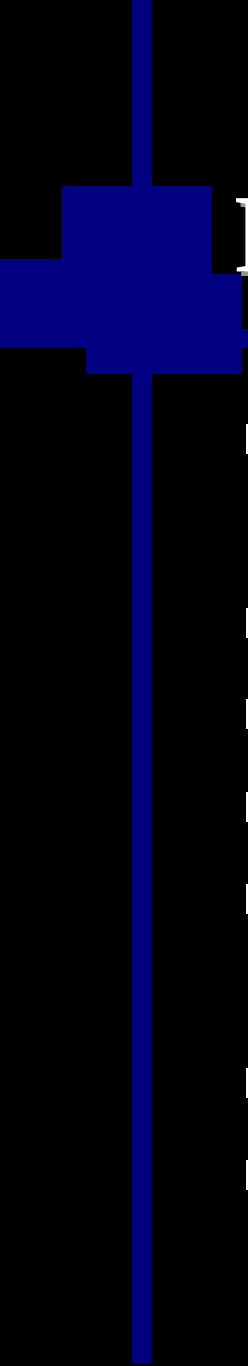
ADMISSION POST BAC

- APB = un portail national
- Objectif : coordonner les admissions dans l'enseignement supérieur
- ▶ A partir du 01/12 : je vais sur le portail national *www.admission-postbac.fr* m'informer sur les formations
- ▲ Plus de 10000 formations sont intégrées dans APB



FORMATIONS

- **BTS / BTSA / DMA / DTS**
- **DUT**
- **CPGE / CPES**
- **Licence 1 / PACES / CUPGE / DEUST / DU**
- **ENSA (Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture)**



FORMATIONS

- Certaines écoles d'Art, de Commerce et d'Ingénieurs
- DCG
- MAN (Arts Appliqués / Hôtellerie)
- MAN pour une entrée en Licence 1
- Certaines classes préparatoires aux concours sociaux et paramédicaux
- Certaines formations par apprentissage
- ...

PROCEDURE

- Etape 1 ► **du 20/01 au 20/03** : ouverture du dossier d'inscription et saisie des candidatures
- Etape 2 ► **jusqu'au 02/04** : confirmation des candidatures et envoi des dossiers
- Etape 3 ► **du 08/06 au 19/07** : proposition d'admission et réponses des candidats
- Etape 4 ► **calendrier variable** : inscription administrative

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03 OUVERTURE DU DOSSIER

- Il me faut :
 - Numéro INE (Identifiant National Elève)
 - Adresse électronique valide
- Il me sera attribué :
 - Numéro de dossier APB
 - Code confidentiel

▲ *A conserver jusqu'à la fin de la procédure*

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- **Un vœu = une formation + un établissement**
- **Nombre de vœux : 24 maximum**
dont 12 maximum par type de formation
- ▲ **CPGE = 6 vœux maximum par type de voie**
- ▲ **CPGE = 24 vœux dont 12 avec internat et 12 sans internat**
- ▲ **MANAA = 3 vœux maximum**

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

N°	Formations	Etablissements
V1	CPGE EC <i>option</i> Eco	Lycée Ozenne
V2	BTS NRC	CFA Blagnac
V3	DUT TC	IUT Toulouse
V4	BTS NRC	Lycée Berthelot
V5	LICENCE AES	Université Toulouse I

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

N°	Formations	Etablissements
V1	CPGE Lettres	Lycée Saint-Sernin
V2	BTS MUC	CFA Toulouse
V3	DUT TC	IUT Toulouse
V4	BTS MUC	Lycée Matisse
V5	LICENCE LEA	Université Toulouse II

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

N°	Formations	Etablissements
V1	CPGE MPSI	Lycée Fermat
V2	BTS SIO	CFA Blagnac
V3	DUT Informatique	IUT Toulouse
V4	BTS SIO	Lycée Ozenne
V5	LICENCE Informatique	Université Toulouse III

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

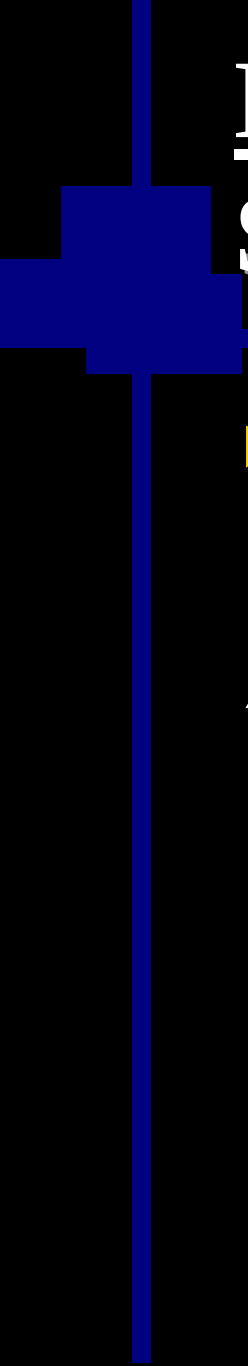
SAISIE DES CANDIDATURES

N°	Formations	Etablissements
V1	CPGE TSI	Lycée Pierre Paul Riquet
V2	BTS Electrotechnique	CFA Cahors
V3	DUT GEII	IUT Toulouse
V4	BTS Electrotechnique	Lycée Déodat
V5	LICENCE EEEA	Université Toulouse III

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- ▶ Avant le 20/03 : je fais un premier classement de mes vœux
- ▲ Je classe mes vœux uniquement par ordre de préférence (*les établissements n'ont pas connaissance du rang de mes vœux*)
- ▲ Si je ne saisis qu'un seul vœu, je dois le classer en n°1
- ▶ Jusqu'au 31/05 : je peux modifier l'ordre de mes vœux



ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

► **Après le 20/03 : je ne peux plus saisir de nouveaux vœux**

▲ **Je n'attends pas le dernier moment pour saisir mes vœux**

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- **Licence « libre » = non sélective et à capacité d'accueil non limitée :**
si je suis en Bac Général, je dois saisir au moins un vœu sur une Licence « libre » de mon Académie (identifiée sur APB par une pastille **verte**)
- ▲ Si je ne saisis pas au moins un vœu sur une Licence « libre » de mon Académie, je ne peux pas saisir de vœux sélectifs

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- **Licence « générique » ou vœu « groupé »**
= Droit / Psychologie / STAPS / PACES :
si je saisis un vœu sur une Licence
« générique », je dois classer par ordre de
préférence tous les sites proposés
(ce vœu ne compte que pour un seul vœu)
- **Droit = Toulouse + Albi + Montauban**
- **Psychologie = Toulouse + Albi**
- **STAPS = Toulouse + Rodez**

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- **Licence à « tri aléatoire » = non sélective mais à capacité d'accueil limitée : certaines Licences (ex : STAPS) sont traitées sur le mode du « tri aléatoire » (parmi les vœux n°1 de l'Académie)**
- ▲ **Certaines Licences peuvent avoir des conditions d'admission différentes selon l'Académie d'origine des bacheliers**

ETAPE 1 : DU 20/01 AU 20/03

SAISIE DES CANDIDATURES

- **Orientation active : je peux bénéficier d'un avis ou d'un conseil de l'Université sur mes vœux en Licence ou en PACES**
 - ▲ Je reste libre de mes choix
 - ▲ Pour bénéficier de l'orientation active, je dois saisir mes vœux suffisamment tôt
 - ▲ Certaines Universités demandent à tous les bacheliers de bénéficier de l'orientation active

ETAPE 2 : JUSQU'AU 02/04 **CONFIRMATION DES VŒUX**

- ▶ **Jusqu'au 02/04 : je confirme mes vœux et j'imprime mes fiches de candidature**
- ▲ **Un vœu non confirmé = un vœu non comptabilisé**
- ▲ **Les fiches de candidature indique la liste des documents à envoyer**

ETAPE 2 : JUSQU'AU 02/04

ENVOI DES DOSSIERS

- Je dois constituer un dossier de candidature pour chaque vœu sélectif
- « Dossier électronique » = dossier envoyé à l'établissement par voie électronique
- « Dossier papier » = dossier envoyé à l'établissement par voie postale par le candidat
- Du 03/05 au 06/05 : je vérifie la réception des dossiers de candidature « papier »

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

PROPOSITION D'ADMISSION

- **3 phases successives :**
 - Phase 1 = du 08/06 (14h) au 13/06 (14h)
 - Phase 2 = du 23/06 (14h) au 28/06 (14h)
 - Phase 3 = du 14/07 (14h) au 19/07 (14h)
- ▲ **A chaque phase, je ne reçois qu'une seule proposition d'admission sur mon vœu le mieux classé**

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

PROPOSITION D'ADMISSION

V1	CPGE	En attente d'une proposition
V2	BTS	En attente d'un contrat
V3	DUT	Refusé
V4	BTS	Proposition d'admission
V5	DUT	En attente d'une proposition
V6	LICENCE	Proposition d'admission

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

PROPOSITION D'ADMISSION

V1	CPGE	En attente d'une proposition
V2	BTS	En attente d'un contrat
V3	DUT	Refusé
V4	BTS	Proposition d'admission
V5	DUT	Démission car V4 proposé
V6	LICENCE	Démission car V4 proposé

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **4 réponses possibles :**
 - **Oui définitif**
 - **Oui mais**
 - **Non mais**
 - **Démission générale**
- ▲ **Si je ne réponds pas dans les délais, je suis considéré(e) comme démissionnaire**

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **« Oui définitif » :**
 - **J'accepte la proposition d'admission**
 - **Je renonce à ma candidature sur les vœux mieux classés**

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **« Oui mais » :**
 - **J'accepte la proposition d'admission**
 - **Je maintiens ma candidature sur les vœux mieux classés**
 - **Si ultérieurement j'ai une proposition d'admission sur un de mes vœux mieux classés, je devrai automatiquement renoncer à la proposition actuelle**

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

■ **« Oui mais » :**

V1	CPGE	En attente d'une proposition
V2	BTS	En attente d'un contrat
V3	DUT	Refusé
V4	BTS	Proposition d'admission

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **« Non mais » :**
 - Je refuse la proposition d'admission
 - Je maintiens ma candidature sur les vœux mieux classés
 - Si ultérieurement je n'ai pas une proposition d'admission sur un de mes vœux mieux classés, je ne pourrai plus accepter la proposition actuelle

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

■ **« Non mais » :**

V1	CPGE	En attente d'une proposition
V2	BTS	En attente d'un contrat
V3	DUT	Refusé
V4	BTS	Proposition d'admission

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **« Démission générale » :**
 - Je refuse la proposition d'admission
 - Je renonce à ma candidature sur les vœux mieux classés

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- Si je réponds « oui définitif » à la 1ère ou à la 2ème phase, je peux passer directement à l'étape 4 de la procédure
- Je dois répondre « oui définitif » au moins à la 3ème phase
- ▲ Je peux répondre « oui mais » à la 3ème phase, si je suis en attente d'un contrat sur un vœu « apprentissage » mieux classé

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- Je ne peux pas répondre « oui mais » ou « non mais » :
- Si j'ai une proposition sur mon vœu n°1
- Si j'ai une proposition sur un vœu et que je suis refusé(e) sur mes vœux mieux classés

ETAPE 3 : DU 08/06 AU 19/07

REPONSES DES CANDIDATS

- **Je peux renoncer à un ou plusieurs de mes vœux :**
 - **Phase 1 = du 01/06 (14h) au 06/06 (14h)**
 - **Phase 2 = du 08/06 (14h) au 21/06 (14h)**
 - **Phase 3 = du 23/06 (14h) au 12/07 (14h)**
- ▲ **Cette renonciation est définitive**

ETAPE 4 : INSCRIPTION **ADMINISTRATIVE**

- Après avoir répondu « oui définitif » à une proposition d'admission, je dois m'informer des modalités d'inscription :
 - Soit en consultant le portail
 - Soit en contactant l'établissement
- ▲ L'obtention du Bac est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations



FIN DU DIAPORAMA

MERCI ...